



**HAL**  
open science

# El Medio Ambiente y la Naturaleza como Instrumentos del Arte de Gobernar. Una Contribución al Estudio de la Razón de Estado

Luis Fernando Macías Gómez

► **To cite this version:**

Luis Fernando Macías Gómez. El Medio Ambiente y la Naturaleza como Instrumentos del Arte de Gobernar. Una Contribución al Estudio de la Razón de Estado. Political science. Université Sorbonne Paris Cité; Universidad Externado de Colombia (Bogotá), 2016. Español. NNT : 2016USPCA055 . tel-01557324

**HAL Id: tel-01557324**

**<https://theses.hal.science/tel-01557324>**

Submitted on 6 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSIDAD EXTERNADO DE COLOMBIA**  
**Facultad de Finanzas y Relaciones Internacionales**

[doctoradoeconomicos@uexternado.edu.co](mailto:doctoradoeconomicos@uexternado.edu.co)

**&**

**UNIVERSIDAD DE PARÍS III**  
**ED 122 Europe Latine – Amérique Latine**

[ed122@univ-paris3.fr](mailto:ed122@univ-paris3.fr)

(Co tutela)

**El Medio Ambiente y la Naturaleza como Instrumentos del Arte  
de Gobernar: Una Contribución al Estudio de la Razón de  
Estado**

Tesis presentada a la Universidad Externado de Colombia para Obtener el Grado de Doctor en  
Estudios Políticos

En Cotutela con la Universidad Paris 3 para obtener el Grado de Doctor en Ciencias Políticas

Fecha de Sustentación: 16 de junio de 2016

**LUIS FERNANDO MACÍAS GÓMEZ**

Director de Tesis: Stephen Launay: Universidad de París 3.

Javier Torres: Universidad Externado de Colombia

**Jurados:**

Olivier Chopin. Science Po París

Richard Tovar. Universidad Externado de Colombia

Jean – François Jolly. Universidad Javeriana

Stephen Launay. Universidad de París 3

Javier Torres. Universidad Externado de Colombia



## Résumé

*Réfléchir à partir de la philosophie politique nous permet d'établir que la vision selon laquelle on conçoit actuellement l'environnement et la nature contribuent à modifier les conduites de la population afin de parvenir à une nouvelle façon de gouverner. De même, les problèmes environnementaux et le changement climatique engendrent des risques pour la stabilité des États, rendant inévitable le renforcement de leur pouvoir, ce pourquoi ceux-ci invoquent la sécurité comme nécessité fondamentale pour leur conservation.*

*On pourrait avancer que de la même manière que ce qui s'est produit au début de la modernité, lorsqu'on a découvert la nature et l'État comme entités objet d'étude avec leurs propres lois et rationalité, on repense actuellement la façon d'utiliser la nature et la problématique environnementale dérivée du changement climatique comme mécanisme de transformation des conduites et de renforcement de l'État, se manifestant maintenant dans l'idée de sécurité nationale. En procédant à une révision de la théorie de la raison d'État, de ses principaux théoriciens et des apports latino-américains à la sécurité nationale, on peut considérer qu'à partir du changement climatique et de la problématique environnementale elle permet de générer de nouvelles formes de gouverner afin de modifier les comportements de la population et par là même fortifier l'État. Ceci conduit à la nécessité de réfléchir à la nécessité de revoir les positions sur ce phénomène dans la mesure où cela peut entraîner des façons irrationnelles d'exercer le pouvoir. C'est-à-dire qu'il faut regarder la nature et l'environnement selon une perspective politique pour comprendre la portée de cette situation provenant de la manière dont on aborde actuellement la nature et l'environnement.*

### **Mots clef :**

*Art de gouverner, changement climatique, constitution, développement durable, écosphère, milieu, philosophie politique, gouvernementalité, gouvernementalité environnementale, environnement, nature, population, raison d'État, sécuritisation, sécurité environnementale, sécurité nationale.*

## ***Abstract***

*A reflection from the political philosophy would permit to propose that the vision as one conceive the currently the environment and the nature contribute to modify the behaviour of the population in order to achieve a new form of governance. Furthermore, the environmental problems and climate change create risks for the stability of the different states, making unavoidable the strengthening its power, when invoking its security as a necessity for its conservation.*

*We could argue that, as it happened at the beginning of modern times, when the state and the nature were discovered as entities to study with their own laws and rationality. Currently, one is rethinking the way to use the nature and the environment's question derivate from climate change as a mechanism to transform the behaviours and the strengthening of the state, manifested now in the idea of national security, Making a revision about the theory of national interest (raison d'état) the main theorist and the Latin-American contribution to the national –security doctrine, one might considerate that due to climate change the environmental problem it allows to generate new forms to govern and modify the behaviours of the population whereas strengthening the state. This crates the necessity to wonder around the necessity to revise the proposals about the phenomenon, so that it could lead to irrational ways to exert the power. Thus, one shall see the nature and the environment with a political perspective in order to understand the reach from this situation derivate from the form as one address the nature and the environment nowadays.*

## ***Key Words***

*Art of governing, climate change, Constitution, sustainable development, ecosphere, environment, governmentality, environmental governmentality, environmental security, nature, political philosophy, population, reason state, securitization, national security.*

L'environnement et la nature sont des idées aujourd'hui très présentes dans les esprits, les discours universitaires et politiques, dans les positions économiques, dans les conflits sociaux, au point qu'elles envahissent toutes les sphères de la société, de la politique et de l'économie.

Cette préoccupation se retrouve dans n'importe quel agenda public ou privé, national ou international, notamment depuis les années soixante-dix jusqu'à maintenant. Les approches et les perspectives sur le sujet sont diverses. On parle de politiques publiques environnementales, d'institutionnalité environnementale, de pensée environnementale, de politique environnementale, de gouvernabilité environnementale, de gouvernance environnementale, entre autres concepts. On avance la nécessité de changer les habitudes des personnes pour contribuer à la conservation des ressources naturelles et diminuer les risques pour la survie de l'humanité devant la diminution de ces ressources et les transformations du climat. Enfin, on développe toute une série de réflexions autour des défis de l'humanité pour conserver les bases naturelles de son existence et de la planète terre.

On ne peut pas nier les transformations qu'ont souffertes l'environnement, la nature et le climat suite à l'intervention de l'humanité. Aujourd'hui, le grand essor du développement économique et de la croissance démographique ont accéléré les problèmes, engendrant au passage de plus grands conflits sociaux pour l'utilisation et l'accès aux ressources naturelles. Ceci influence naturellement l'État, l'exercice du pouvoir et la façon de gouverner la société, parce que ; d'une part, il est nécessaire de maintenir la stabilité de celui-ci et, d'autre part, de modifier des conduites afin d'orienter les comportements de la population vers des façons différentes d'accéder à la nature sans perdre de vue la recherche de bien-être de la société.

La crise environnementale peut affecter l'équilibre intérieur des États et les relations entre eux, ce qui rend indispensable de déployer de nouveaux dispositifs de sécurité et de contrôle de la société. Il y a une nouvelle vision de la nature et une utilisation de cette dernière afin d'établir de nouvelles stratégies étatiques pour atteindre les objectifs fixés de conservation de l'État et d'organisation de la société.

Il suffit de lire certains articles faisant référence aux défis posés à tous les pays, qu'ils soient pauvres, développés ou émergents (Guterl et Sheridan, 2008) ou à la manière dont la dénommée « crise environnementale » pourrait avoir une incidence sur la crise économique (Dickey et Mcnicoll, 2008), pour se rendre compte de la nécessité de penser d'une autre manière la problématique environnementale, à partir de l'exercice du pouvoir et de la façon de gouverner.

L'environnement est apparu dans l'art de gouverner comme un élément essentiel sans que cela signifie pour autant qu'il soit nouveau, mais peut-être se manifeste-t-il avec une autre intelligibilité parce qu'il a toujours été présent dans la formation et le renforcement de l'État.

D'autre part, on sait que tout au long de l'histoire une des principales préoccupations de tout dirigeant a été de chercher le bien-être de la population et c'est pourquoi cela a nécessité, entre autres aspects, le développement de l'industrie et l'exploitation de la terre afin de parvenir grâce à cela à trouver une manière d'atteindre le bonheur.

C'est-à-dire que la dimension environnementale n'a pas été étrangère à la formation de l'État et à l'histoire de l'art de gouverner. La population, le territoire et la relation entre eux ont toujours été au centre des préoccupations de cet art, comme une nécessité croissante de conserver l'État et d'augmenter sa puissance. Ces dernières années, devant le surgissement d'une nouvelle dynamique de la population et de sa relation avec le territoire, étendue cette fois à un concept plus vaste qui comprend l'atmosphère et toutes les espèces de la planète, s'est de nouveau posée cette préoccupation autour de l'art de régir (conduire les conduites) et de la raison d'État, entendu maintenant comme une forme de conservation ou de sécurité.

Ceci nous conduit donc à poser la problématique suivante : pourrait-on penser, à partir d'une analyse selon la philosophie politique, que la problématique environnementale actuelle pourrait contribuer à produire de nouvelles façons de diriger la société et de fortifier l'État ?

La réponse est affirmative, dans la mesure où une réflexion partant de la philosophie politique permettrait de poser comme hypothèse que la manière dont sont vus actuellement l'environnement et la nature contribuent à modifier les conduites de la population afin de

parvenir à une nouvelle façon de la gouverner. De même, les problèmes environnementaux et le changement climatique engendrent des risques pour la stabilité des États, rendant inévitable le renforcement de leur pouvoir, ce pourquoi ceux-ci invoquent la sécurité comme nécessité fondamentale pour leur conservation.

Autrement dit, on pourrait avancer que de la même manière que ce qui s'est produit au début de la modernité, lorsqu'on a découvert la nature et l'État comme entités objet d'étude avec leurs propres lois et rationalité, on repense actuellement la façon d'utiliser la nature et la problématique environnementale dérivée du changement climatique comme mécanisme de transformation des conduites et de renforcement de l'État, se manifestant maintenant dans l'idée de sécurité nationale.

Le sujet proposé peut, dans un premier temps, sembler étrange, créer une résistance, y compris un rejet, s'agissant de sa pertinence dans la mesure où il essaye d'établir une relation entre des concepts qui n'ont apparemment pas de rapport entre eux, ou bien parce que l'idée induite par le titre de la thèse peut conduire à penser qu'il s'agit d'un travail traditionnel selon la politique publique environnementale ou bien encore parce que l'on pourrait croire qu'il s'agit d'une recherche sur l'écologie ou l'environnement. Les idées d'art de gouverner et de raison d'État mises en relation avec la nature et l'environnement peuvent en effet prêter à une particulière confusion.

Parler de nature, d'environnement, de raison d'État et d'art de gouverner pourrait également donner lieu à des réactions intellectuelles variées, notamment si l'on n'est pas familiarisé avec ces sujets. Indubitablement, ce sont des mots qui au départ n'auront pas de relation entre eux, surtout parce qu'ils ont été abordés de façon indépendante selon différents domaines de la connaissance comme la science politique, la philosophie, le droit ou tout autre science sociale. En outre, la nature et l'environnement ont été d'abord vus à partir des sciences naturelles ou écologiques.

Parler d'environnement donne donc lieu à de multiples interprétations dans la mesure où il y règne un discours pouvant aller jusqu'à l'irrationalité, parce qu'il tend à se référer à des crises imminentes risquant d'aboutir à la disparition de l'humanité et à la nécessité impérieuse d'une intervention de l'État afin de contrôler les facteurs qui posent problème et l'affecte.



Les deux autres concepts, de nature et d'art de gouverner, sont peut-être plus neutres. Le premier peut donner lieu à diverses réflexions qui pourraient aller des sciences naturelles à la philosophie ou la littérature, en particulier le romantisme. Le deuxième est probablement moins connu et ne produit pas une plus grande résistance, ce qui n'est pas loin d'une forme d'incompréhension.

En ce sens il s'avère nécessaire de justifier la pertinence du sujet et surtout l'analyse selon la philosophie politique, notamment parce que l'objectif est de proposer une façon différente de lire l'environnement, la nature, sa relation avec le domaine politique et avec le renforcement de l'État à une époque où la sécurité s'est transformée en une idée fixe jusqu'au point d'obséder tous les dirigeants et la société elle-même. Nous cherchons ici à mettre de côté la manière traditionnelle d'aborder ces sujets car, dans la mesure où on ne connaît pas certains contextes dans lesquels ils ont été développés, on pourrait mettre en péril la liberté (Biehl – Staudenmaier., 2011, p 8).

Afin de parvenir à développer les arguments de ce travail nous avons recouru à divers auteurs, plusieurs d'entre eux inconnus du milieu universitaire colombien, mais non pour autant moins importants, et à d'autres plus connus mais lus d'une autre manière. En effet, lus de manière transversale ils permettent de montrer de nouvelles manières de voir la problématique environnementale. Certains envisagent les risques des temps présents avec l'holocauste, montrant que celui-ci correspond à un moment de l'histoire où est devenu nécessaire un espace vital qui requérait des ressources, idée qui appliquée aujourd'hui pourrait donner lieu au même risque (Snyder., 2015, p. 341). Il ne faut pas oublier que l'État existe pour garantir la condition humaine de l'Homme et non l'intangibilité des lois naturelles.

Or, avec le développement technologique, la relation de la société avec la nature a été modifiée par l'accroissement de son usage, mais d'un autre côté les nouvelles technologies contribuent également à la recherche de la protection de la nature. À partir des années soixante-dix a été lancé un appel d'urgence afin de contrôler l'utilisation des ressources naturelles devant leur surexploitation, ce qui a conduit à envisager une nouvelle forme de relation entre elles. Un auteur important comme Ulrich Beck est convainquant dans sa mise en évidence de cette nouvelle relation en indiquant :

« Avec la destruction industrielle des bases écologique et naturelle de la vie se met en marche une dynamique sociale et politique de développement historique sans précédent mais qui n'a jusqu'à présent pas été comprise et nous oblige à repenser la relation entre nature et société. [...] En somme, les réflexions précédentes signifient : *la fin de l'opposition entre nature et société*. C'est-à-dire : la nature ne peut maintenant plus être pensée sans la société et la société ne peut maintenant plus être pensée sans la nature [...] L'effet secondaire inaperçu de la socialisation de la nature est la socialisation des destructions et des menaces contre la nature, sa transformation en contradictions et conflits économiques, sociaux et politiques : les lésions des conditions naturelles de la vie se transforment en menaces médicales, sociales et économiques globales pour les êtres humains, avec des défis complètement nouveaux pour les institutions sociales et politiques d'une société mondiale super industrialisée [...] » (Beck. 2006, p. 113).

La citation précédente montre comment aujourd'hui la société ne peut plus se penser comme étrangère à la nature, ce qui oblige à réviser certaines catégories qui n'interagissaient traditionnellement pas ensemble. Le social, et par conséquent le politique, se trouvait éloigné du monde naturel, mais avec les problèmes liés à l'altération de la nature par la société elle-même, celle-ci a dû remettre en question sa relation avec elle. La vision de la nature a été transformée dans la mesure où l'humanité la voit d'une autre manière, dans la mesure où :

« Les problèmes de l'environnement ne sont pas des problèmes d'environnement, mais (dans sa genèse et dans ses conséquences) des problèmes sociaux, des problèmes de l'être humain, de son histoire, de son ordre économique, culturel et politique. [...] Aujourd'hui nous nous retrouvons partout avec une nature qui est un produit de l'art, avec une <<nature>> artificielle. En elle il ne reste déjà plus un poil de <<naturel>>, si par <<naturel>> on comprend l'abandon à elle-même de la nature. Les scientifiques de la nature ne se retrouvent pas non plus d'une manière seulement scientifique devant l'artefact <<naturel>> qu'ils étudient scientifiquement et avec patience. Dans leur façon d'agir et dans leur connaissance, ils sont les *exécuteurs* de la prétention socialement généralisée à dominer la nature [...] La nature, parce que et dans la mesure où c'est une nature qui

circule et est employée dans le système, est devenue politique sous les mains objectives des scientifiques de la nature » (Beck, 2006, p 114).

Deux points peuvent être soulignés dans cette citation. Le premier est l'idée d'une nature artificielle, c'est-à-dire construite scientifiquement ou socialement. Dans la mesure où l'être humain s'est éloigné d'elle, il a produit d'autres espaces qui sont devenus naturels pour la société. On pourrait penser que la construction de nouvelles réalités artificielles, dans le processus d'urbanisation ou dans le développement technologique, a permis qu'ils soient devenus naturels. Le second point à prendre en compte est le caractère politique acquis par la nature. Cela signifie que cet aspect la fait entrer dans le cadre de l'analyse de la et du politique, la philosophie politique étant une façon d'aborder ces sujets. Plus encore, parce qu'avec le développement de la connaissance et l'importance économique qu'elle acquiert elle finit également par entrer dans le cadre de l'analyse de l'État.

Les changements de relation entre la société et la nature conduisent à une remise en question du mode de vie social dans la mesure où l'on propose une utilisation et une exploitation des ressources naturelles différente de celle à laquelle elle a été soumise depuis la modernité. Il est devenu nécessaire de développer de nouvelles habiletés et habilités pour gouverner. Voilà pourquoi cet art n'est pas extérieur « aux jeux stratégiques qui définissent, à chaque époque, les conditions du pensable et du faisable » (Senellart, 1995, p 15).

Si les ressources naturelles ont fait partie de l'origine du pouvoir des États, il est alors possible de revoir ces idées à la lumière de la manière dont on gouverne la population dans sa relation avec ces ressources. En effet, cette relation a été modifiée, incluant une plus grande préoccupation pour son utilisation rationnelle ou sa protection, engendrant la nécessité de transformer les conduites qui jusqu'à présent ont déterminé la relation existante entre la société et son environnement.

Il existe d'autres approches montrant la pertinence d'aborder le sujet de la nature et de l'environnement selon la perspective de la philosophie politique et parmi elles les concepts de raison d'État et d'art de gouverner. Certainement, dans la mesure où il y a une nouvelle relation de la nature avec la société et une recherche d'équilibre afin d'éviter leur destruction, il devient nécessaire de recourir à un contrôle dans leur utilisation, lequel est effectué au nom de l'industrialisation, du développement et de la croissance. Il faut donc

amorcer le débat politique et social sur la nécessité d'établir une limite à cette croissance, mais qui ne peut pas tomber dans la paralysie car cela serait également contre-productif. Une croissance contrôlée est nécessaire,

“Or cela pose un problème énorme qui est celui de la politique à l'échelle planétaire, puisqu'il est évident que le contrôle de la croissance doit venir des besoins planétaires et pas seulement de ceux des nations industrialisées. Alors des questions se posent inéluctablement : quel contrôle ? Qui contrôlera ? Et si l'on pose la question du développement économique en ces termes, il faut aussi poser la question du développement de l'homme, c'est-à-dire d'une mutation de l'organisation sociale tout entière.

[...]

“A un niveau fondamental ou radical, cependant, le problème écologique nous oblige à envisager la restructuration de la vie et de la société humaine” (Morin. 1994, p. 394).

On trouve sous-jacent à cette approche la nécessité d'un État et d'un pouvoir capable de gouverner et d'orienter cette réorganisation sociale. Ce n'est pas seulement la société qui peut s'auto-transformer sans qu'intervienne une façon de gouverner capable de l'orienter, de guider ses comportements vers les objectifs proposés. C'est-à-dire qu'une nouvelle grande transformation de la société passe par ses effets sur le pouvoir et la façon de l'exercer.

D'autre part, cet art de gouverner requiert une nouvelle connaissance et l'environnement a créé un savoir, comme l'écologie et les sciences environnementales, unies aux sciences informatiques. Ce nouveau savoir s'oriente en outre vers les problèmes scientifiques récents tels que le changement climatique, vers une analyse interdisciplinaire qui contribue à dépasser les limites d'une science focalisée seulement sur la forme quantitative (Morin, 1994, p 396).

Or, le concept de la raison d'État et sa relation avec l'environnement et la nature n'est pas non plus insensé ni contradictoire ou rejetable, il suffit d'analyser historiquement la manière dont il a été développé et il a été consolidé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, non comme

une forme de tyrannie mais comme une façon de diriger les choses, la population et la relation entre elles.

Une lecture de l'art de gouverner et de la raison d'État selon une perspective historique permet de montrer que la nature et l'environnement ont été présents depuis cette époque, dans l'exercice du pouvoir et du gouvernement. L'incorporation des matières environnementales et de la nature dans les discours du pouvoir est une continuité de la modernité. En effet, depuis l'origine de la raison d'État on a considéré que celui-ci se caractérisait et se définissait à partir du pouvoir exercé sur une population située dans un espace déterminé et qu'il requérait l'utilisation de la nature pour parvenir à son bien-être.

Il est nécessaire de penser comment la vision de la nature a produit une série de transformations dans les relations de la société avec celle-ci, et comment la problématique environnementale a exigé également des changements dans les diverses stratégies de gouvernement, ou bien pour modifier cette relation ou bien pour développer de nouveaux dispositifs de sécurité au nom du maintien de la stabilité de l'État devant les risques dérivés de ces changements environnementaux.

Nous n'allons pas effectuer dans ce travail une analyse du concept de territoire et de son utilisation dans la science politique. On peut pour cela se référer à d'autres auteurs, tel Jolly qui développe largement ces sujets (2010). Ce que nous recherchons, c'est à montrer comment le territoire est composé de ressources naturelles et d'une population qui doivent être connues l'une et l'autre de façon indépendante et dans leur interdépendance afin de comprendre la puissance de l'État et de parvenir à une meilleure façon de les diriger.

Le territoire vu comme une forme d'exercice du pouvoir sur ses ressources et la population, c'est-à-dire, comme partie de ce que les théoriciens de la raison d'État cherchaient à connaître pour accroître le pouvoir de celui-ci. On pourrait dire que le territoire est, selon une vision écologique, l'écosystème dans toute l'ampleur de sa signification. Ceci renvoie à l'idée selon laquelle le contrôle du territoire s'effectue par l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles qu'il possède.

La préoccupation pour l'environnement a produit un discours, ou un jargon, qui cherche avant tout à pénétrer plus le sujet environnemental dans les sphères sociales et politiques.

Par exemple, on fait de façon permanente référence à la grande crise environnementale qui peut conduire ou qui conduit l'humanité à sa disparition. Ce type d'approches est commun à beaucoup de discours tant environnementalistes que non environnementalistes, une vision alarmiste du futur de l'humanité et une anthropologie pessimiste et conservatrice. Jusqu'où ce nouveau discours environnemental cherche-t-il à structurer une nouvelle signification de la société ?

Le changement climatique est également un nouveau paradigme environnemental qui a donné lieu à une remise en question des relations entre la société, la nature, l'État et l'environnement, notamment lorsqu'on parle des mesures de mitigation ou d'adaptation. Les premières font références aux actions tendant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre et les secondes à l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Mais dans le fond ce discours pourrait impliquer une nouvelle façon de comprendre les relations sociales ou entre les États et engendrer de façons nouvelles d'orienter les comportements de la société. Par exemple, les mesures de mitigation tendant à la diminution de l'utilisation de combustibles fossiles et la production d'énergie au moyen des énergies dites propres pourraient ouvrir un nouveau chapitre dans les relations Nord-Sud et, surtout, maintenir les conditions de dépendances des pays émergents face aux pays développés. Elles pourraient aussi être utilisées comme stratégie politique pour affaiblir les gouvernements opposés aux intérêts des pays développés. Il suffit de lire ce qu'affirme un chroniqueur du *New York Times*, lauréat de trois prix Pulitzer, Thomas L. Friedman, qui a écrit la chose suivante :

« Le lancement d'une véritable Révolution verte aux Etats-Unis serait la meilleure façon de soutenir la « Révolution verte » en Iran [...]. Si nous pouvions baisser le prix du pétrole, la République islamique — qui a acheté son peuple avec des subventions et des emplois pendant plusieurs années — se trouverait devant les mêmes pressions. Les ayatollahs devraient commencer à retirer les subventions aux Iraniens, ce qui seulement rendrait plus impopulaire les shahs à turban, ou bien développerait le talent humain de l'Iran — hommes et femmes — et leur donnerait libre accès à l'apprentissage, la science, le commerce et la collaboration avec le reste du monde qui, à son tour, permettrait à cette nation, jadis la grande civilisation persane, de prospérer sans le pétrole.

Parlons sérieusement : une Révolution verte aux Etats-Unis pour mettre fin à notre dépendance au pétrole — dans le but de créer un parallélisme avec « la Révolution verte » d’Iran afin de mettre un terme à sa théocratie — nous aiderait, les aiderait eux-mêmes, et augmenterait les probabilités que celui qui voudrait gagner la lutte pour le pouvoir là-bas devra être un réformiste. Qu’attendons-nous ? » (Friedman, 2009, p 59).

C’est-à-dire que l’approche environnementale n’est pas neutre face aux objectifs politiques que poursuivent certains secteurs ou l’État lui-même, et se transforme en un mécanisme de changement et de transformation non seulement des relations sociales, mais des relations entre États et, surtout, en changement de conscience et de perception du monde, dans la façon de voir la nature, et notamment en une manière différente de régir la société. Ceci conduit à considérer que l’environnement et la nature ont aussi un sens politique, ce pourquoi il est possible de recourir à une révision historique du sujet afin de repenser les catégories selon lesquelles il est actuellement traité.

Ce travail de recherche et de réflexion sera développé en deux parties. La première, théorique, se divise en cinq chapitres. Le premier commence d’abord par une révision de la philosophie politique, de son état actuel, de la nouvelle façon de la comprendre et de la manière dont elle est reformulée actuellement. Il ne s’agit pas là de sujets soutenus purement dans leurs aspects moraux, mais extraits de la réalité de nouveaux phénomènes à partir desquels il est possible de réfléchir, à savoir que « là où nous ne pouvions que spéculer s’ouvre la possibilité d’observer » (Chopin. 2005, p 24). En accord avec cette façon d’aborder le sujet, comme le signale bien Jolly on pourrait dire que :

“La conséquence de l’approche qui a été choisi, est qu’on ne peut ni on doit chercher comme on le fait avec les approches positivistes, si une hypothèse proposée en amont est validé total ou de forme partielle ou bien rejetée. Au contraire, il faut les construire au fur et à mesure de la réalisation de la thèse. Cela comme conséquence que les interprétations de l’observateur ne peuvent être à caractère neutre.” (Jolly. 2010, p. 39)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Citation traduite de l’espagnol faute de la source originale.

La philosophie politique permet de montrer comment la nature est attachée d'une manière ou d'une autre à l'origine de l'État et de sa puissance, de même qu'au pouvoir. Elle s'occupe justement, entre autres sujets, du pouvoir et de l'État, permettant d'offrir un débat conceptuel sur certains sujets qui préoccupent la société et la vie en commun.

Gouverner se transforme en une question centrale de la politique et par conséquent accessible et recevable pour une analyse à partir de la philosophie politique. Un des grands problèmes apparus dans le monde moderne est celui de la manière de gouverner les sociétés car c'est une idée qui comprend à son tour d'autres idées et concepts (Holmer Nadesan. 2008, p. 1). Actuellement, la philosophie politique aborde de nouveaux sujets bien que traditionnellement sa position a été vue comme celle d'une simple spéculation morale sur la politique. Un exemple est le texte de Juan Jose Botero (Botero, j. j., 2004, p. 33) qui, bien que réduisant la philosophie politique à une opposition entre ce qui est classique et ce qui est libéral, réduisant exclusivement le contemporain à propos de la justice, finit par montrer la nécessité de repenser certains sujets comme la souveraineté, dérivée de la globalisation, ce qui permet de réaffirmer la position de certains auteurs de la philosophie politique afin d'aborder des sujets qui intéressent la société d'aujourd'hui.

En ce sens nous montrons comment l'environnement et la nature peuvent être traités à partir de la philosophie politique, dans la mesure où ce sont deux idées présentes dans la théorie de la construction de l'État, la raison d'État, et qui actuellement se sont transformées en une façon explicite de modifier les comportements des personnes, c'est-à-dire en un instrument de l'art de gouverner. Au moment où les préoccupations environnementales et la relation de la société avec la nature sont internationalement reconnues comme un problème pour l'humanité et pour les États, elles entrent dans les sujets qui peuvent être traités à partir de l'analyse de la philosophie politique, dans la mesure où elles se mettent en rapport avec d'autres sujets de cette science, tels que l'État et l'exercice du pouvoir.

Cette analyse est une tentative de voir la nature et l'environnement dans leur contexte actuel, et de quelle manière ils interagissent avec des idées du passé, lesquelles retrouvent de nouveau de l'importance, en acquérant une nouvelle dynamique dans les sociétés contemporaines.



La philosophie politique permet cette approche dans la mesure où à partir d'elle il est possible de réfléchir théoriquement, mais en recourant à une réalité actuelle, surtout dans la mesure où on peut trouver des éléments qui les lient.

Cependant, il est nécessaire de se référer à la différence entre la philosophie et la théorie politique et à la position qui est adoptée dans ce travail afin de faire ensuite brièvement l'état des lieux de l'analyse dans ce domaine, ce pourquoi on fera référence à une vision traditionnelle et contemporaine ou actuelle de la philosophie politique, pour ensuite replacer le sujet de l'environnement dans les préoccupations de ce domaine de la connaissance.

Certaines confusions peuvent également surgir parfois dans l'utilisation de deux concepts apparemment similaires tels que la philosophie politique et la théorie politique. Pour certains il s'agit plus d'une différenciation géographique car on utilise davantage le premier en Europe et le second aux Etats-Unis. Vargas-Machuca explique :

« Mais il y a ceux qui, au contraire, pensent que la philosophie politique et la théorie politique sont chacune dans « son histoire », qu'il y a une délimitation claire entre celles-ci, assignant à la philosophie politique les fondements ontologiques et normatifs de la politique, et à la théorie politique la dimension théorique de la science politique. Ainsi, la philosophie se concentrerait sur une recherche des essences et sur une systématisation des principes et raisons pour légitimer un ordre socio-politique déterminé, tandis que la théorie politique en resterait à n'être qu'une branche de la philosophie de la science s'occupant de l'éclaircissement du discours politique dans sa construction argumentaire et dans sa terminologie » (Vargas - Machuca, 2003, p 47).

Ceci ne signifie pas que cette division soit radicale, nous y recourons simplement pour pouvoir effectuer une brève analyse de la pensée philosophique moderne, afin de soutenir l'axe central de cette recherche. Nous ne cherchons pas de cette façon à entrer dans un travail de révision des écoles philosophiques politiques, mais à montrer comment le thème de la nature peut être abordé en utilisant une réflexion appartenant aux catégories de la philosophie politique.

Le deuxième chapitre permet de montrer la relation entre l'État et l'environnement, et comment, à partir de l'apparition d'une conscience environnementale pendant les années soixante-dix, les risques dérivés des problèmes environnementaux deviennent important pour l'État. La crise environnementale mise en évidence durant les années soixante-dix, puis dans les années quatre-vingt avec le sommet réalisé par les Nations Unies à Stockholm, et postérieurement le rapport Brundtland, ont alerté sur la nécessité pour les États de prendre en compte la problématique environnementale.

L'État comme institution politique la plus importante doit prendre en considération les préoccupations de la société et surtout ces aspects qui peuvent générer des conflits ou encore le déstabiliser comme l'a indiqué le rapport Brundtland dans les années quatre-vingt.

Ce point permet justement d'interconnecter une préoccupation venant de la philosophie politique telle que l'État avec le sujet environnemental et l'importance qu'acquiert la nature dans une nouvelle façon de chercher à potentialiser son pouvoir, malgré son retrait de la sphère économique.

Le chapitre suivant propose une approche à partir de la « gouvernementalité », concept utilisé par Foucault, lequel permet d'aborder des sujets tels que la raison d'État et surtout la nécessité pour le pouvoir de contrôler la société.

Ce néologisme foucauldien de « gouvernementalité » permet de justifier l'approche centrale concernant l'utilisation de la nature et de l'environnement comme nouvelles façons de « diriger les comportements », ce qui dans la littérature en anglais est nommé « *conduct of conduct* » et en français « conduire des conduites ». Dans la littérature de ou sur Foucault le sujet du pouvoir et du gouvernement est pris en ces termes, mais dans notre texte il est traduit par *dirigir* (« diriger »), dans la mesure où ce mot en espagnol a davantage de relation avec l'idée de gouverner.

L'objectif de l'analyse est de l'intégrer dans la tradition des grandes transformations de l'État, du développement des stratégies et des tactiques sous-jacentes dans les politiques environnementales et le nouveau discours environnemental, lesquelles contribuent à une

nouvelle façon de gouverner l'homme, la société et sa relation avec le territoire, développant en outre de nouveaux dispositifs de sécurité dans cet objectif.

Il est important de poser la différence du concept de *gouvernementalité* avec les termes de gouvernabilité et de gouvernance dans cette introduction puisque, comme nous l'avons dit, c'est le concept de Foucault qui est utilisé dans la thèse dans la mesure où nous considérons qu'il permet de soutenir l'approche de cette recherche en se retrouvant dans le domaine de la philosophie politique.

Le terme de gouvernabilité est apparu durant les années soixante-dix, pendant la crise de cette époque, provoquée dans les domaines économique, social, politique et, il faut aussi le signaler, environnemental. C'est un concept utilisé de différentes manières et qui pour certains se confond aussi avec celui de gouvernance. Nous ne prétendons pas faire une analyse de tels concepts, mais montrer certaines différences avec le concept de *gouvernementalité*.

La *gouvernementalité* peut être comprise comme la capacité de réponse de l'État face aux demandes présentées ou exigées par les divers secteurs de la société. (Santana Rodriguez, 1991, p. 5)

Les agences internationales, la Banque mondiale et le PNUD tendent à utiliser indistinctement la gouvernabilité et la gouvernance, entendant par là :

«1) le processus et les règles au moyen desquels les gouvernements sont choisis, maintenus, responsabilisés et remplacés ; 2) la capacité des gouvernements à gérer les ressources de manière efficace et à formuler, mettre en œuvre et renforcer des politiques et des régulations ; et 3) le respect des citoyens et de l'État envers les institutions qui régissent les interactions socio-économiques entre ceux-ci » (Oriol Prats, 2003, p. 3).

Postérieurement apparaît le concept de gouvernance, qui, selon Oriol, doit être compris comme « les processus d'interaction entre des acteurs stratégiques ». Ce concept a été accepté par l'Académie royale de la langue espagnole qui la définit comme « art ou manière de gouverner qui propose comme objectif la réalisation du développement économique, social et institutionnel durable, en promouvant un équilibre sain entre l'État, la société civile et le marché de l'économie » (Oriol Prats, 2003, p 3).

La *gouvernementalité* est un concept qui permet de mieux comprendre la relation avec l'environnement et la nature, et surtout, d'expliquer la relation avec la raison d'État. La *gouvernementalité* dans les termes utilisés par Foucault fait référence à :

« la relation structurelle entre le gouvernement de l'État et les techniques de *self-government* (ce qui pourrait être traduit comme « autogouvernement » mais des personnes) dans les sociétés occidentales modernes. Cet entrelacement entre État, population-sujets peut être vu comme un paradigme politique et économique qui meut ou conduit vers la modernité occidentale » (Lorey, 2015, p 23).

C'est-à-dire que gouverner l'homme et l'État est une constante historique qui a été une préoccupation permanente des théoriciens de diverses disciplines en accord avec le moment historique et la mentalité d'une époque donnée.

La nécessité de relégitimation et de conservation de l'État a conduit à ce que la nature et l'environnement se transforment en un des nouveaux instruments de gouvernement récemment créé comme une nouvelle façon d'exercer le pouvoir dénommé « *Environmentality as Green governmentality* » (Luke, 1999, p. 121) et que d'autres appellent *gouvernementalité environnementale* (Darier, 1999, p. 121). Ce qui conduit nécessairement à poser que par cette voie on obtient également le renforcement de l'État.

Gouverner signifie diriger, conduire et gérer l'État, afin de le conserver, le maintenir et augmenter sa puissance. Toute tentative pour mener à bien un projet de gouvernement doit donc nécessairement élaborer une théorie autour de l'action de l'État, laquelle se concrétise en une idée qui tourne autour de la raison d'État.

Ceci nous mène au quatrième chapitre dans lequel nous effectuons une révision du concept de raison d'État selon différents auteurs dans la mesure où cela nous permettra dans la seconde partie de poser la relation de l'idée de la nature avec la raison d'État.

Le concept de raison d'État apparaît aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles comme une façon de gouverner une population en relation avec l'espace et les ressources existantes à l'intérieur de celui-ci. Depuis Giovanni Botero, la raison d'État a toujours été définie comme une façon de diriger la société, en tenant compte de la nécessité d'augmenter sa puissance, mais en partant de la connaissance du territoire sur lequel on exerçait la souveraineté, s'installait

une population et de la nécessité de chercher son bien-être à travers l'utilisation des ressources existantes.

Ceci nous conduit à poser le problème dans le sens positif et non négatif du concept comme il est de tradition en science politique. Ceci est naturellement soutenu par divers auteurs contemporains et les théoriciens classiques de la raison d'État. Nous faisons référence à Meinecke comme un classique dans l'étude de ce sujet, à Giovanni Botero comme créateur du concept selon certains, et bien sûr à Machiavel, celui qui a peut-être décrit le phénomène mais n'en est pas le créateur.

Le tournant que donne Carl Friedrich au sujet est d'importance dans la mesure où il considère qu'au moment où l'on incorpore dans la Constitution les intérêts qui doivent être protégés par l'État, et au cas où ceux-ci sont mis en danger, ils justifient une action de l'État, on constitutionnalise la raison d'État, ce pourquoi il fait référence à la *constitutional reason state*. Pour la première fois la constitution apparaît comme un élément légitimant l'État, et par lequel on mettrait de côté son caractère négatif puisque c'est la nécessité de protéger la constitution qui justifie l'existence de la raison d'État. Cet aspect est important pour la question environnementale dans la mesure où en incorporant la défense et la protection de l'environnement dans diverses constitutions on justifie le recours à la raison d'État pour protéger la nature.

Cette vision du sujet contribue à fortifier les visions contemporaines sur la raison d'État, dans la mesure où elle serait inhérente à la démocratie, comme le signalent certains auteurs que nous aborderons dans le chapitre. Mais surgit également la nécessité de connaître la nature, non plus pour l'exploiter mais pour la conserver ou l'utiliser de façon rationnelle et surtout pour maintenir la sécurité de l'État.

Nous passons là au dernier chapitre de cette première partie dans lequel nous faisons référence au concept de sécurité nationale comme un apport latino-américain à l'idée de la raison d'État. En effet, la conservation de celui-ci est vue en termes de sécurité, et cette dernière est considérée comme un élément essentiel pour le bien-être de la société.

Ce concept, qui n'est pas essentiellement militaire, mais s'est manifesté ainsi dans la réalité, est une façon politique de gouverner l'État et la société. Aujourd'hui tous les États

font référence à l'idée de sécurité, mais ce sont les théoriciens latino-américains de la sécurité nationale qui ont assis les bases de ces idées nouvelles sur la relation entre la conservation de l'État et la sécurité nationale.

Nous recourons à l'étude de textes classiques sur le sujet, surtout la déclaration de la Junte militaire chilienne, et les auteurs brésiliens, ainsi que certains textes colombiens qui développent le concept. Il faut tenir compte du fait que nous faisons aussi référence à l'importance des ressources naturelles et à leur sauvegarde pour la sécurité nécessaire de l'État.

Avec ce chapitre conclut la première partie afin de développer ensuite le sujet dans une perspective généalogique, ce qui nous permet de déconstruire quelques vérités qui sont estimées certaines. Dans la deuxième partie nous cherchons à montrer que le sujet de la nature et de l'environnement a une relation avec le phénomène de la raison d'État et l'art de gouverner.

Cette deuxième partie intitulée « Généalogie » permet justement d'essayer d'examiner des concepts traditionnellement non interconnectés, mais qui ont été pris dans un sens traditionnel comme des idées toutes faites, de sorte que nous sommes conduits à les remettre en question et à voir que la nature et l'environnement sont des concepts qui ont évolué et peuvent actuellement être abordés selon une autre perspective. En particulier pour l'interrelation qu'elles peuvent avoir avec l'idée de raison d'État et d'art de gouverner, qui constitue une partie des idées avancées dans ce travail de recherche.

Cette partie est divisée à son tour en quatre chapitres, le premier étant celui traitant de la relation entre la nature et la raison d'État, ce qui permet de montrer que la connaissance de la nature surgit à la même époque où apparaît la raison d'État.

Sa connaissance est également parallèle à la connaissance de l'État, à la reconnaissance qu'il existe des lois régissant la nature éloignées de la divinité, qui coïncident avec la connaissance des lois qui guident l'État et de la raison pour laquelle l'exercice du pouvoir est éloigné ou ne provient pas de la divinité.

Il y a une coïncidence historique entre le surgissement de la connaissance de la nature et l'évolution de sa relation avec la population et l'utilisation de celle-ci pour parvenir au

bien-être de la société. Il y a de même une similitude entre la réflexion sur les lois de la nature et sa connaissance pour la transformer, montrant comment plusieurs auteurs naturalistes étudient la nature par rapport à l'homme.

On recourt de nouveau à Foucault afin de montrer qu'au commencement des nouvelles formes de pouvoir le milieu était un élément essentiel pour gouverner la population et déployer les dispositifs nécessaires de sécurité. La connaissance de ce milieu est une façon de développer la connaissance requise pour gouverner la population.

Le concept de milieu permet à son tour de conduire à l'idée d'écologie et d'écologie politique, en partant de la considération qu'« il y a des limites naturelles à la croissance économique et démographique », dans la mesure où « la terre elle-même a une capacité limitée de charge (de population), capacité limitée de production (de ressources de tout type) et capacité limitée d'absorption (pollution) » (Dobson. 1997, p. 37). Nous cherchons à montrer comment la nature et le milieu environnemental ont été des éléments essentiels dans le processus de renforcement de l'État.

Les positions sur l'écologie conduisent à avoir une nouvelle vision de la nature, ce qui ne met pas de côté son interrelation avec le et la politique. Ceci donne lieu à un ambientalisme qui n'est pas contestataire mais au contraire en accord avec les modèles économiques existants et permet de donner une valeur économique à la nature en remplaçant la vision morale de son utilisation par une vision pragmatique à partir du calcul rationnel économique. C'est pourquoi des instruments économiques de protection sont établis et le droit acquiert un nouveau rôle, se convertissant en une espèce de sauvegarde.

Une fois la nature et l'environnement incorporés dans l'ordre juridique et surtout constitutionnel les risques dérivés de son altération se transforment en problèmes de sécurité nationale.

D'autre part, on sait que tout au long de l'histoire une des principales préoccupations de tout dirigeant a été de parvenir au bien-être de la population, et pour ceci il a été nécessaire de développer l'industrie et l'exploitation de la terre.

Ceci pourrait montrer que la dimension environnementale n'a pas été étrangère à la formation de l'État et à l'histoire de l'art de gouverner. La population, le territoire et la

relation entre eux ont été toujours le centre de préoccupation de cet art, comme une nécessité croissante de conserver l'État et d'accroître sa puissance. Aujourd'hui on ne voit plus seulement la forêt, les espèces animales, mais la totalité de l'environnement, y compris l'humanité et tous les êtres vivants et inertes, ce que l'on appelle la biosphère. Tous les êtres vivants s'incorporent à celle-ci, y compris l'humanité, l'atmosphère et leur habitat, et même le milieu physique.

L'interrelation de la nature et de la raison d'État s'établit à partir du changement climatique, obligeant les États à développer une politique de renforcement des dispositifs de sécurité et d'instrumentalisation de la nature puisque ; d'une part, ils cherchent à ce que la société se rapproche de cette dernière en revendiquant son caractère sacré et intouchable ; mais, simultanément, ils recourent à elle avec la plus grande technologie jamais déployée auparavant par l'humanité pour l'exploiter et favoriser le développement. Cependant, ceci a conduit d'un côté à la divinisation de la nature et d'un autre à sa mercantilisation comme forme d'exploitation et de valorisation jamais imaginée auparavant par les théoriciens du marché. Tout cela a généré des positions qui tendent à la sécularisation de la nature, et par conséquent contribuent à développer des stratégies de contrôle de la population, ce qui fait qu'en les constitutionnalisant on dilue la partie négative de la raison d'État sous-jacente à ce contrôle.

A cet égard, on verra comment la sécurité nationale a été le tournant pris par la raison d'État pour que, par sa constitutionnalisation, il ne soit pas nécessaire d'introduire une rupture de l'ordre constitutionnel. À son tour l'incorporation de l'environnement dans les constitutions comme un intérêt suprême de l'État permet que la revendication de sa défense soit confondue avec sa protection.

Ainsi l'environnement et la nature se transforment en un instrument qui permet de gouverner les sociétés, en obtenant en même temps la préservation et l'accroissement de la puissance de l'État, ce qui nous ramène de nouveau à l'origine. C'est-à-dire qu'il devient nécessaire de connaître la population et les choses – aujourd'hui appelées nature – pour préserver et accroître son pouvoir.

Le changement climatique s'est convertit en un sujet qui transcende le scientifique pour entrer dans le domaine du politique, se transformant ainsi en une matière qui permet de



montrer l'interaction entre l'environnement, la raison d'État et l'art de gouverner. Il impose de nouveaux défis aux États, dans la mesure où ceux-ci se voient obligés à changer leurs objectifs afin de résoudre des conflits dérivés des changements du climat, lesquels peuvent conduire à des déplacements de personnes, affecter la capacité de production d'aliments, en somme le mode de vie actuel. Pour cela il est nécessaire de modifier les habitudes de la population afin de diminuer son impact, mais aussi favoriser une adaptation qui s'est imposée comme une réalité indéniable. Il n'y a aucun penseur ou document international à caractère politique et économique qui n'indique la nécessité de préparation pour ces transformations.

Finalement nous arrivons à la gouvernabilité environnementale ou *Green governmentality*, concept qui est utilisé par divers auteurs montrant la manière dont ils sont en rapport avec l'environnement et la nature à travers les dispositifs de sécurité, les nouvelles techniques de contrôle de la population et les nouvelles connaissances (Darier, 1999). La protection environnementale se convertit en un projet politique qui oblige à connaître la population et le territoire, ainsi que l'interaction entre eux, développant une nouvelle connaissance afin de produire des actions tendant à modifier les comportements de la population envers la nature et l'environnement.

Gouverner n'est pas seulement un problème de domination selon les termes de Weber (2012, p. 695). Il peut aussi être considéré comme un « art de concilier les intérêts particuliers, de conserver la forme de la république ou de réaliser la plus grande somme possible de forces » (Senellart, 1995, p 22).

Le débat autour de la nécessité de sa protection, de l'utilisation rationnelle des ressources n'est étranger à aucun universitaire, professionnel, étudiant, ouvrier, dirigeant ou politique, pourvu qu'il ne soit pas de ceux qui ont encore une vision paroissiale de la réalité actuelle. À une vision du monde réellement basée sur une connaissance universelle et non paroissiale, ne sont pas étrangers des mots comme développement durable, changement climatique, réchauffement de la planète, écosystème, vieux et nouveaux mots qui intègrent les positions sur l'environnement et les politiques qui cherchent faire de sa protection une réalité.

La population, le territoire, la santé et le bien-être de la population ont été une préoccupation de tout l'art de gouverner, mais notamment à partir des années soixante son approche d'un point de vue environnemental a joué un rôle important. Ces concepts émergent dans une nouvelle intelligibilité du monde. Ce qui conduit à considérer que la dimension environnementale n'est pas isolée de la formation de l'histoire de l'art de gouverner.

Après ces dernières années, avec l'apparition d'une nouvelle dynamique de la population et de sa relation avec le territoire, étendue cette fois à des concepts comme la biosphère, comprenant toute l'atmosphère, les eaux, les sols et les êtres vivants ou toutes les espèces, y compris l'homme, apparaît une nouvelle préoccupation en relation avec l'art de gouverner et la raison d'État. Il s'agit de l'influence de la vision de l'environnement et de la nature dans l'art de gouverner et la formation de l'État depuis ses origines jusqu'à nos jours. Introduire une dynamique nouvelle nécessite une justification préalable dans la mesure où la perspective de notre recherche est abordée sous un angle essentiellement théorique produisant parfois des résistances dans le domaine des études politiques.

La réflexion dans le cadre de la théorie politique, au moins dans les pays du sud du continent, est faible, pour ne pas dire inexistante. Les approches se centrent principalement sur la problématique tournant autour de la crise environnementale, des problèmes environnementaux, et autres problèmes parallèles comme l'exclusion sociale, la pauvreté, l'ignorance des droits des communautés indigènes et afro-américaines et, en général, les actions que doit entreprendre la société et les gouvernements pour les résoudre.

Il faut donc essayer d'analyser selon la perspective du rôle de l'environnement et de la nature dans la formation de l'État la manière dont on prétend organiser la société autour de ce sujet, les conséquences des diverses conceptions sur l'environnement, la façon d'aborder la vision de la nature, la relation entre les pays du nord et ceux appelés en voie de développement ou émergents, en somme, le discours environnemental de sociétés sans nécessités basiques comme la nôtre, et l'interdépendance avec le développement, l'État et y compris le droit, dans un processus de rationalisation de la manière de gouverner la société et d'exercer le pouvoir de l'État.

Il devient nécessaire d'adopter une perspective théorique ou selon la philosophie politique dans la mesure où actuellement le sujet environnemental met en jeu un arrière-fond qui dépasse le purement environnemental et touche des questions qui vont plus loin, comme la conception de l'État et les limites de la liberté.

Le processus de construction et de renforcement de l'État, la complexité croissante des relations et le processus d'occupation du territoire, ainsi que la nécessité de développement pourraient avoir contribué à cette transformation. Pour certains, celle-ci est dramatique ; pour d'autres, elle est exagérée, mais il y a toujours une prise de position sur le sujet.

À un moment historique, où le politique et l'État paraissent se replier et disparaître de la scène de l'exercice du pouvoir ou de la gestion de la société, apparaît l'environnement, rappelant que l'homme est politique par nature, et qu'il est un des derniers vestiges du politique dans la société de marché.

La population et son bien-être, ainsi que son alimentation, ont toujours été présents dans l'idée de raison d'État, et resurgissent maintenant, pour des raisons environnementales, comme une des principales préoccupations des gouvernements.

Le fait de penser que l'État ne contrôle plus aujourd'hui la société ignore toutes les techniques de contrôle de celui-ci, à travers divers mécanismes. Avoir laissé le marché régir la société et le politique ne signifie pas que l'État n'intervienne pas dans le contrôle de la population.

Certains textes montrent comment l'État se charge de contrôler le social comme une nécessité de maintenir le marché éloigné des interférences non économiques, parmi lesquelles l'environnement et la nature. Ce sujet a été développé par certains auteurs, ceux qui posent qu'il est actuellement nécessaire et complexe de gouverner les sociétés et de parvenir à leur contrôle, surtout quand l'État s'est retiré de divers domaines d'action et que les idées d'entrepreneuriat, de client, entre autres, prennent tant d'importance. (Miller et Rose, 2008, p. 1). D'autres auteurs considèrent que malgré les diverses visions de la manière de gouverner aujourd'hui les sociétés, on trouve des programmes qui utilisent des techniques particulières cherchant diverses fins. Les sociétés cherchent à se gouverner au moyen de divers mécanismes comme les associations commerciales, les églises, la charité,

les organisations non gouvernementales, entre autres (Dean, 2007, p 7). Cette considération conduit à montrer que les grandes transformations sociales, économiques et politiques dont souffre l'humanité ne sont pas étrangères au sujet environnemental. En effet, dans la mesure où la peur de la destruction de la planète ou de la diminution du bien-être dérivé de l'utilisation des ressources ou les services qui dérivent de ceux-ci justifie son utilisation comme instruments d'un nouvel instrument de gouverner. D'autre part, de la même manière, l'économisation de la nature contribue à sa privatisation, en compliquant l'accès de certains secteurs sociaux à l'utilisation des ressources naturelles ou des services que ceux-ci offrent. C'est-à-dire que l'on a besoin d'une théorie économique et juridique qui garantisse et justifie la privatisation avec l'argument de maintenir le développement durable à partir d'un modèle économique d'appropriation et d'utilisation privée des ressources naturelles et de l'environnement. Parler de gouvernabilité et de raison d'État, c'est parler de théorie politique. Une société qui souffre de transformations dans toute sa dimension, provoquées par le développement technologique, les processus de globalisation, la grande révolution informatique, et pour finir une nouvelle façon de se mettre en communication avec elle-même et avec son environnement, exige le développement de nouveaux dispositifs et mécanismes pour la gouverner, dans lesquels on trouvera la nature, raison pour laquelle notre perception de celle-ci a aussi changé la vision que nous en avons et notre façon de nous l'approprier.

La série de mesures adoptées pour la conservation de l'environnement fait partie des diverses stratégies déployées par les États actuels pour se maintenir et se conserver ; ou, dit d'une autre manière, l'environnement et la nouvelle vision de la nature ont donné lieu à un nouvel art de gouverner qui permet la conservation de l'État.

De la même manière, la sécuritisation de l'environnement devient nécessaire afin d'éviter que les conflits dérivés de sa pénurie ou de son altération mettent en péril le modèle politique, social et économique que l'on prétend maintenir. Pour cela on recourt à des instruments juridiques internationaux ou y compris à la constitutionnalisation de l'environnement comme intérêt national.

Il est donc indispensable de poser la nécessité de développer le sujet selon la perspective de la philosophie politique, dans la mesure où notre thèse n'est pas environnementale, ni

écologique, mais une façon différente d'analyser la raison d'État et l'art de gouverner à une époque où le contrôle de l'État s'accroît et recourt à de nouvelles stratégies comme le sont la nouvelle vision de la nature et le rôle que celle-ci joue dans le gouvernement des sociétés ; et, d'autre part, en quoi il y a un réexamen de la force des États à partir de l'importance qu'acquiert le milieu ou l'environnement pour maintenir l'équilibre et la force du pouvoir.

Une analyse de ce type sera réalisée dans le cadre de la philosophie politique dans la mesure où nous cherchons avant tout à montrer que des sujets problématiques pour les sociétés humaines requièrent une analyse avec une vision réfléchie oscillant entre la théorie, l'interrogation et la recherche d'explications qui rompent avec quelques-uns des paradigmes pratiques auxquels tend parfois la réflexion politique. On doit particulièrement prendre en considération la rupture produite pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avec la tradition aristotélicienne. Cette tradition faisait référence « à la fois à la conception de la *nature* (chez Aristote, le cosmos était hiérarchisé et clos et la nature était essentiellement finalisée) et celle de la science (appliquant les mathématiques à l'étude de la nature, les premiers Modernes tendent en outre à récuser l'idée aristotélicienne d'une sphère du probable intermédiaire entre le vrai et le faux) [...] » (Raynaud, 1996, p. 564)

C'est la critique à la philosophie classique qui prétend juger un ordre politique au nom de la nature, c'est-à-dire que c'est à partir d'une conception des conditions naturelles que nous cherchons à expliquer la société et la politique. Ce qui est d'une certaine manière actuellement tenté par certains courants de pensée qui prétendent voir dans la nature l'ordre parfait et idéal devant servir de reflet immédiat pour la société, laquelle trouvera son salut seulement si elle suit ces lois naturelles. Mais lorsqu'on va plus loin et établit le lien avec la façon d'exercer le pouvoir et de gouverner, la réalité est autre et de nouvelles questions peuvent apparaître concernant la manière de gouverner la société selon des paradigmes environnementaux et naturels. Certaines des préoccupations de la philosophie politique actuelle, non pas vue comme l'étude traditionnelle des catégories morales ou valeurs mais comme la réflexion à partir de réalités actuelles et présentes qui préoccupent la société, sont des défis dérivés de la problématique environnementale, et c'est pourquoi l'environnement et la nature font de nos jours partie de l'analyse philosophique politique.

En philosophie politique, s'il n'existe pas de méthode claire comme dans d'autres domaines, cela ne signifie pas que l'on n'en utilise pas certaines. Notre travail cherche à partir de la philosophie politique pour essayer de démontrer que l'environnement et la nature font partie d'un art de gouverner. Pour ce faire nous procédons à une révision historique des concepts afin de montrer s'il est possible d'avancer une telle proposition.

L'analyse de la philosophie politique peut être considérée par certains comme simple spéculation, surtout à ceux qui considèrent comme seulement valable une analyse quantitative ou positiviste pour traiter des sujets de politique. Toutefois, la bibliographie montrant le contraire est très étendue. Les données froides prétendument objectives ne sont pas d'un grand apport si elles ne sont pas révisées à la lumière de réflexions théoriques ou conceptuelles qui tentent d'apporter des explications. C'est-à-dire qu'il s'agit d'inviter à penser de manière différente certains sujets qui sont considérés comme certains.

Dans le cas présent nous cherchons à montrer pourquoi l'environnement fait partie du domaine politique et n'est pas une idée nouvelle dans la construction de l'État, du pouvoir, en somme de la manière de gouverner les sociétés.

Une approche selon la philosophie politique suppose de se poser des questions, de chercher à formuler certaines réponses ou au moins des tentatives de réponses. Nous ne cherchons pas à donner ou à prétendre donner des réponses à des phénomènes politiques spécifiques, dans le cadre d'analyses quantitatives ou par l'utilisation de méthodes spécifiques d'étude sur ces phénomènes. Nous tentons seulement d'engendrer des réflexions.

Des concepts comme ceux de gouvernementalité permettent de partir de ce point pour montrer comment l'évolution du pouvoir s'est affinée jusqu'à parvenir à gouverner les individus, la société et l'État. Ceci permet ensuite de comprendre l'utilisation de la nature et de l'environnement dans l'orientation du comportement individuel et social afin de maintenir une façon nouvelle de gouverner et de fortifier l'État.

Avec l'apparition politique des problèmes environnementaux l'État se voit confronté à ceux-ci, devant par conséquent engendrer de nouvelles façons de gouverner, et répondre aux défis imposés par la réalité environnementale et les nouvelles visions de la nature.

La gouvernementalité apparaît comme un concept apporté par Foucault, mais largement étendu, notamment dans le monde universitaire anglais et français, comme une forme distinctive des sociétés occidentales modernes, surgissant quand un nouvel art de gouverner et de nouvelles techniques de connaissance scientifique apparaissent. C'est un concept qui permet d'analyser la raison d'État selon une perspective différente de la vision tyrannique qui a été traditionnellement donnée de cette idée et qui en réalité correspond à une façon de connaître le territoire et sa population pour mieux les gouverner, en cherchant le bien-être de celle-ci.

La sécurité nationale est, en ce qui concerne cette partie, un apport de l'Amérique latine à la réflexion sur la raison d'État et l'importance qu'acquièrent les ressources naturelles dans le renforcement de l'État.

Dans cet ordre d'idées, la référence à la généalogie a pour objectif de montrer comment des idées qui sont estimées certaines ont évolué en découvrant des perspectives différentes de la réalité actuelle. C'est-à-dire que la généalogie serait « une narration historique qui explique un aspect de la vie humaine, en montrant comment elle est arrivée à être ce qu'elle est » (Bevir, 2008, p 263). Dans les termes de Nietzsche (2007) et Foucault (2004b), la généalogie a pour but de démythifier ou dénaturer certaines idées historiquement admises.

On lui donne ce nom dans la mesure où on prétend chercher les antécédents d'une idée apparemment nouvelle dans la pensée politique, comme l'est l'environnement et la nature, en réalité présente depuis l'origine de l'État moderne, mais qui est utilisée aujourd'hui de façon plus explicite comme nouvel instrument pour gouverner et fortifier les États. Avec une nouvelle lecture des concepts tels que la raison d'État, la nature et l'environnement, on peut également proposer une nouvelle forme de la vieille idée d'art de gouverner.

Il ne s'agit pas ici d'initier un débat et encore moins une analyse du concept de généalogie. Nous prenons son sens comme indiqué précédemment et le rôle que joue la compréhension de l'utilisation de l'histoire « destructeur de la réalité qui s'oppose au thème de l'histoire – réminiscence [...] » (Foucault., 2004 b, p 417).

L'histoire ce n'est pas seulement des faits vus synchroniquement, ceux-ci sont aussi diachroniques. Ce n'est pas seulement un passé vu dans des faits ou événements, mais

ceux-ci vus à partir d'aujourd'hui, cet aujourd'hui étant aussi histoire, car « l'histoire exprime un dialogue du présent et du passé dans lequel le présent prend et maintient l'initiative » (Aron, 1964, p. 14).

La société peut reconfigurer le territoire où elle vit, ce qui acquiert un caractère éminemment historique, parce qu'il détermine sa façon d'être à un moment déterminé de son existence (Bloch, 1974, p. 34).

C'est pourquoi la généalogie est une façon de voir l'histoire pour mettre en doute diverses croyances de toute nature. Dans ce travail nous cherchons à présenter une manière différente de voir la nature et l'environnement afin de montrer selon une perspective historique que ces sujets sont actuellement posés sans faire référence au passé ni à l'importance qu'il pourrait avoir de nos jours.

En passant en revue les phénomènes actuels comparés aux phénomènes anciens nous pouvons trouver certaines directions de lecture expliquant la position qui sert de problématique à notre recherche : l'environnement et la nature font partie d'une façon de gouverner les sociétés renforçant à la fois l'individualisme et l'État. On pourrait dire comme l'a fait Althusser au sujet de Montesquieu : « Par un singulier retour de l'histoire, celui qui regardait vers le passé parut ouvrir les portes de l'avenir » (Althusser, 2008, p. 121). C'est-à-dire qu'en regardant le passé on peut comprendre une façon différente de voir le futur.

Il ne s'agit pas de prendre l'idée d'environnement dans un sens linéaire à partir de la soi-disant apparition de la problématique environnementale au début des années soixante-dix, mais de montrer comment cette idée a été présente en divers moments de l'histoire. Nous cherchons à montrer que cette idée d'environnement avant d'être uniforme est problématique en elle-même, et, si elle est examinée de manière généalogique, il est possible de trouver certains aspects qui contribuent peut-être à mieux comprendre ce qui est contradictoire dans le discours environnemental actuel. Car d'une part on cherche une protection à outrance, mais d'autre part on prétend que le monde atteint chaque fois un plus grand degré de consommation et de développement technologique. Par ailleurs, malgré le retrait de l'État de la sphère économique, l'environnement apparaît dans les processus de



globalisation comme un instrument d'action des États et de revendication des souverainetés.

La nature est subtilement présente dans la formation de l'État et dans l'idée de raison d'État. Cependant on ne l'a pas vu ainsi parce qu'ils ont toujours été considérés comme des concepts indépendants. Toutefois, dans les définitions de la raison d'État est présente la nécessité de tenir compte du territoire, de la population et des « choses », qui ne sont rien de moins que les ressources naturelles, ainsi que l'interrelation existante entre eux. C'est ce que Foucault appelle l'environnement ou milieu et son lien avec la population.

D'autre part, la vision de la nature apparue dans la modernité montre comment sa connaissance va de pair avec le surgissement de l'idée moderne d'État. Actuellement ces ressources font partie de la sécurité nationale de ceux-ci.

La préoccupation essentielle autour d'un problème environnemental global tel que le changement climatique se transforme en une préoccupation des États dans la mesure où ce phénomène engendre des risques pour leur sécurité et leur stabilité. De plus, il exige des façons de modifier les comportements de la population au nom de la lutte contre le changement climatique, des façons de se mettre en rapport avec la nature et, en général, de protéger l'environnement.

La gouvernamentalité environnementale apparaît comme un concept montrant la relation existante entre l'environnement, la nature et la façon de gouverner la société. C'est-à-dire qu'il y a « une intersection entre nature, pouvoir et société » (Rutherford. 2007, p. 292).

Or, la vision de la nature a connu une grande transformation à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, qui continue aujourd'hui, à plus grande vitesse, engendrant une véritable révolution scientifique, sociale, économique et politique. En ce moment l'État aussi se transforme et la théorie de la raison d'État apparaît comme une nouvelle façon de gouverner un homme et une société apparus avec cette révolution scientifique.

L'homme commence à être connu dans son essence et nature au moment où on développe la connaissance naturelle et il est vu comme un être animal, différent et supérieur au reste des êtres vivants, mais également composé de matière, d'intelligence, de raison, de

passions, d'impulsions et de pensées, ce qui le conduit à contrôler et gouverner la nature, mais aussi à devoir être connu pour être lui-même gouverné.

Ceci signifie que la connaissance de la nature a conduit à la connaissance de la nature humaine, nécessaire pour pouvoir être gouvernée, mais concernant un individu vivant en société. C'est l'apparition du milieu et de la population, selon les termes de Foucault, c'est-à-dire que l'homme, en vivant en société, acquiert par le pouvoir la nécessité d'être vu non seulement dans sa nature naturelle, mais aussi comme être social, mais qui, ne vivant pas dans cette nature mais dans un milieu artificiel ou dans des espaces délimités géographiquement, est devenu citoyen. C'est-à-dire que, bien que l'homme soit une espèce, il habite un lieu où celle-ci entre en relation avec d'autres hommes et c'est ici que surgit nécessairement le pouvoir politique.

Alors, si les théories des sciences naturelles cherchaient à expliquer le monde et à découvrir leurs lois, le pouvoir avait également besoin de connaître les lois orientant le comportement des hommes pour pouvoir les diriger. Mais ce comportement est aussi influencé par la nature, c'est-à-dire le climat, la géographie, l'alimentation, en somme tout ce qui l'entoure. Cette interrelation est aussi une préoccupation du pouvoir, d'où le fait que la raison d'État, qui coïncide avec l'apparition de la révolution scientifique de la connaissance de la nature, est justement une façon de gouverner les choses, les hommes et leur interrelation.

L'environnement et les ressources naturelles, ainsi que le changement climatique, est devenu un sujet incontournable dans tout agenda international, politique, économique, culturel ou y compris religieux. Sa protection s'est transformée en un impératif nécessaire pour conserver non seulement l'espèce humaine, mais le modèle de développement et l'État. Cependant, ceci n'est pas nouveau, et remonte également à l'époque où la théorie de la raison d'État était en plein essor s'agissant de sa compréhension de la nécessité de connaître les richesses, le territoire et la population.

Surtout, on ne peut pas perdre de vue que c'est au XVI<sup>e</sup> siècle que l'on voit apparaître toute une série de recherches en sciences naturelles et physiques, engendrant une véritable transformation de la connaissance. Ce n'est donc pas un hasard que la manière même dont on a commencé à regarder la nature a commencé à être celle dont on a regardé la nouvelle forme du pouvoir, également matérialisée dans l'État comme objet d'observation.

Cette période qui commence au XV<sup>e</sup> siècle transforme l'histoire de l'humanité, car il faut rappeler que se produit une double révolution qui fait trembler toute cette période sinueuse qui va du XV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle :

« une révolution dans son espace. Une révolution dans sa structure. C'est le temps de la découverte de la terre, des grandes explorations ouvrant à l'Europe la connaissance et l'exploitation des Indes d'Est et d'Ouest, et de l'Afrique. Des voyageurs rapportent alors dans leur coffres les épices et l'or, et dans leur Mémoire le récit des mœurs et d'institutions qui renversent toutes les vérités reçues. Mais ce scandale n'aurait fait qu'un petit bruit de curiosité, si dans le sein même des pays que jetaient ainsi leurs navires à la conquête des terres nouvelles, d'autres événements n'avaient eux aussi ébranlé les fondements de ces convictions. Guerres civiles, révolution religieuse de la Réforme, guerres de religion, transformation de la structure traditionnelle de l'État, montée des routiers, abaissement des grands – ces bouleversements dont l'écho retentit dans toutes les œuvres de ce temps, donnent à la matière des scandaleux récits rapportés d'outre-mer la dignité contagieuse de faits réels et pleins de sens » (Althusser , 2008, p 13).

C'est-à-dire que bien avant Foucault on peut déjà observer l'existence d'une relation étroite entre les découvertes d'une nature et d'un paysage différents et les grandes transformations dont souffre l'État, surtout quand apparaît l'idée de raison d'État. On ne peut pas ignorer qu'il existe un lien étroit entre le développement de la connaissance par les découvertes et une nouvelle façon de penser le et la politique.

C'est peut-être d'ici que surgit la nécessité d'intégrer toute la connaissance générée par le début d'un processus de rationalisation de l'État. C'est-à-dire que celui-ci ne pouvait pas être vu comme quelque chose d'étranger à la réalité sur laquelle il était assis, à savoir le territoire et la nature présents en lui, qui se manifestaient à travers le territoire et la richesse. Cette interrelation entre nature, art de gouverner et raison d'État obéit par conséquent à une réalité existante à l'époque.

Finalement, et pour conclure, on peut signaler qu'en recourant à une approche selon la philosophie politique, nous avons pu montrer comment la nature et l'environnement se sont transformées en un instrument pour modifier le comportement de la population, engendrant

à partir de là un art de gouverner qui remet en question les relations de la société avec la nature. Selon cette nouvelle façon de diriger les hommes, il est devenu nécessaire de fortifier l'État devant les risques pour sa stabilité suite à l'altération et à la transformation que l'humanité a provoqué sur son environnement, conduisant même à rompre l'équilibre naturel. La nature et l'environnement ont acquis une importance qu'elles n'avaient pas et n'étaient pas connue auparavant. Il n'y a personne, organisation, entreprise ou État qui ne prône son attachement au respect à l'environnement, à la défense de la nature et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Ce discours qui était romantique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et aux débuts du XX<sup>e</sup>, contestataire durant les années soixante et soixante-dix, est devenu aujourd'hui un discours appartenant à l'exercice du pouvoir, à l'organisation de la population et de l'État.

L'environnement tend à être abordé selon une perspective purement écologique, et parfois marquée par une vision romantique ou simplement superficielle. Cependant, c'est un sujet qui transcende ces idées et peut être vu à partir de la philosophie politique afin de rapprocher ce sujet de celui du surgissement de l'État et du concept de raison d'État et d'art de gouverner. Ce domaine de la connaissance, vu dans sa perspective actuelle, c'est-à-dire comme une préoccupation d'expériences présentes (Raynaud. 1996, p. 561), permet de poser le problème de la nature et de l'environnement comme nouveaux instruments de l'art de gouverner.

L'environnement a toujours été un élément présent dans la formation des États modernes. Ce concept émerge avec une nouvelle intelligibilité du monde, non plus vu de manière infinie mais finie.

La population, le territoire, la santé et le bien-être de la population ont été une préoccupation constante de l'art de gouverner. Mais, principalement à partir des années soixante, la question environnementale joue un rôle important dans leur approche dans la mesure où son altération a des répercussions sur ces aspects significatifs pour la société. Sans aucun doute, le gouvernement prend en considération ces affaires dans le cadre de l'environnement.

À un moment historique où il semble que la politique et l'État se soient retirés de la gestion de la société et de l'exercice du pouvoir, il semblerait que l'environnement soit là pour rappeler que l'homme est par nature un être politique malgré le surgissement du marché comme seul moyen capable de gouverner la société et qu'il apparaît en outre comme garant de la protection du milieu. Nous savons maintenant que tout au long de l'histoire une des principales préoccupations du Prince a été le bien-être de la société, ce pourquoi le développement économique et industriel est nécessaire.

Ceci conduit à considérer que la dimension environnementale n'est pas isolée de la formation de l'histoire de l'art de gouverner. La population, le territoire et la relation entre ceux-ci ont toujours été au centre de la préoccupation de cet art, comme une nécessité de préserver l'État et d'accroître son pouvoir.

Après ces dernières années, l'apparition d'une nouvelle dynamique de la population et sa relation avec le territoire, étendue cette fois à des concepts comme la biosphère, comprenant toute l'atmosphère, les eaux, les sols et les êtres vivants ou toutes les espèces, y compris l'homme, apparaît comme une nouvelle préoccupation en relation avec l'art de gouverner et la raison d'État.

Il s'agit de l'influence de la vision de l'environnement et de la nature dans l'art de gouverner et la formation de l'État, depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui. Introduire une dynamique nouvelle requiert une justification préalable, dans la mesure où la perspective du travail se place essentiellement à un niveau théorique lequel engendre parfois une certaine résistance dans le domaine des études politiques.

La philosophie politique actuelle permet de traiter des sujets qui lui étaient auparavant étrangers, que ce soit la globalisation, l'éco-féminisme, le nationalisme, le cosmopolitisme, la sécurité, parmi d'autres concepts (Dobson. - Eckersley. 2006). Les problèmes environnementaux ont fait que des sujets qui n'étaient précédemment pas traités selon la réflexion politique soient aujourd'hui matières d'analyse à partir de ce domaine de la connaissance.

L'État est l'un d'entre eux, puisque devant la problématique environnementale il a dû répondre aux défis posés par cette situation qui met en péril son existence même. Il a dû

alors chercher des formes d'organisation adéquates qui lui permettent de conduire une relation durable entre la population et le milieu naturel (Dobson. – Eckersley, 2006, p. 168).

En ce sens la théorie ou la philosophie politique est impliquée dans la mesure où les changements environnementaux affectent de vastes spectres de l'agir des États et la nécessité d'orienter des changements ou des transformations, dans la mesure où on reconfigure l'espace politique selon des concepts traditionnels comme celui de souveraineté, la notion même d'État, et naturellement la forme de gouverner (Dobson. – Eckersley. 2006, p 181). D'autre part, une approche qui permet d'évaluer de manière claire « les faits, il n'est pas nécessaire qu'elle soit scientifique », mais qu'elle soit théoriquement significative. (Besussi. 2012, p. 4).

Cette approche permet une réflexion autour de la manière dont la raison d'État est analysée dans un contexte différent au traditionnel, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de l'exercice arbitraire du pouvoir par le tyran, mais de l'exercice du pouvoir propre d'un dirigeant démocrate. La raison d'État est la manière dont le dirigeant se préoccupe de maintenir, de conserver l'État et d'augmenter sa puissance ou son pouvoir afin de parvenir au bien public ou au bien-être général. Cela s'obtient en outre par le développement de sa capacité de défense, de ses richesses et en potentialisant ses ressources, y compris celles qui sont naturelles, afin de se fortifier comme État. Dans ce contexte, il doit connaître le territoire, ses ressources, la population et la relation entre eux pour pouvoir orienter l'action de gouvernement vers l'obtention du bonheur de la population et tirer le meilleur profit de ces ressources.

Cependant, la complexité de la société actuelle a conduit à ce que l'État ait la nécessité de la gouverner d'une autre manière, non à elle seule comme un tout, plus mais avec chaque individu qui d'une manière ou d'une autre constitue l'axe de la société entière. C'est-à-dire que l'on doit gouverner la société et l'individu. On doit trouver une forme qui permette de les discipliner pour éviter un débordement des comportements que les sociétés actuelles favorisent et qui peuvent mettre en péril le pouvoir. C'est-à-dire que l'on doit gouverner la vie quotidienne de tous (Holmer Nadesan, 2008, p. 3).

Cette tentative pour trouver un nouvel instrument de gouvernement a engendré une nouvelle forme de production en créant de nouveaux marchés et types d'industrie, ce que

l'on appelle le *Green Business*. C'est-à-dire que la conservation de la société requiert une nouvelle façon de penser la production afin d'éviter la disparition des ressources naturelles et accorder le milieu avec cette nouvelle société qui recherche, d'une part, une nouvelle manière de tirer profit des ressources, mais aussi une forme de rencontre avec la nature. Cela fait que la société pense de nouveau en termes romantiques et nostalgiques dans sa façon de voir la nature.

Il est nécessaire de penser en quoi la vision que la société possède de la nature a produit une série de transformations dans ses relations. À leur tour, la problématique environnementale et le changement climatique ont exigé des changements dans les diverses stratégies de gouvernement, ou bien pour modifier cette relation de la société avec la nature ou bien pour déployer de nouveaux dispositifs de sécurité recherchant à maintenir la stabilité de l'État devant les risques dérivés des changements environnementaux engendrant d'importantes transformations dans la relation entre la nature et la société.

Cette considération conduit à montrer que la thématique environnementale n'est pas étrangère aux grandes transformations sociales, économiques, technologiques et politiques dont souffre l'humanité, à laquelle s'ajoute la peur de la destruction de la planète dérivée du changement climatique. Cette situation contribue à justifier la nature et la protection de l'environnement comme un nouvel instrument pour gouverner la société, c'est-à-dire orienter les comportements ou « conduire les conduites ».

D'autre part, parallèlement, l'économisation de la nature contribue à sa privatisation, en compliquant l'accès de certains secteurs sociaux à l'utilisation des ressources naturelles ou aux services que celles-ci offrent. C'est-à-dire qu'il est nécessaire d'utiliser une théorie économique et juridique qui garantisse et justifie la privatisation avec l'argument de maintenir la durabilité environnementale à partir d'un modèle économique d'appropriation et d'utilisation privée des ressources naturelles et de l'environnement.

D'autre part, la science produit de nouvelles façons d'utiliser la nature en développant de nouvelles technologies, et en changeant la façon de voir la nature. L'homme étend sa connaissance, mais étend aussi son désir de conquête de celle-ci en dépassant la stratosphère pour aller à la recherche d'une nouvelle nature dans l'espace. Si hier, derrière les colonisateurs, les naturalistes venaient faire des recherches sur la nature de ce nouveau

monde, aujourd'hui les scientifiques iront sûrement derrière les astronautes pour connaître cette nouvelle nature. La raison continue en s'étendant de manière illimitée.

Ceci conduit à penser le sujet de ce travail à partir d'une analyse selon la philosophie politique, laquelle permet de voir ces problèmes selon une perspective qui va de la réalité à la réflexion et à la spéculation, mais vu de manière philosophique et non selon un angle positiviste qui conduit à la disqualifier en lui donnant une connotation négative. La philosophie politique permet d'aborder l'alpha et l'oméga d'un problème politique tournant autour d'une même idée, telle que la nature et l'environnement.

Depuis Machiavel, la nature, le territoire et l'environnement ont été présents dans la préoccupation du Prince. Mais c'est Giovanni Botero qui avec davantage de clarté a défini la raison d'État à partir de la référence aux ressources, qu'il appelle lui les « choses », et la relation apparaissant entre celles-ci et la population. Ces deux aspects apparaissant dans la préoccupation actuelle des discours environnementaux.

Aujourd'hui l'art de gouverner qui enseigne au dirigeant à maintenir l'État, à accroître son pouvoir et à le préserver, en mettant en pratique les théories de la raison d'État, recourt à la nature comme un des facteurs pouvant générer des instabilités et des risques pour le pouvoir. Pour cela il est nécessaire que le dirigeant apprenne qu'il doit chercher la conservation des ressources mais doit aussi les utiliser pour que la population trouve dans la nature un espace de tranquillité qui la distrait de préoccupations dérivées de la pénurie de ressources, de l'inégalité et de la lutte pour l'accès à ceux-ci. En somme, que derrière la nature il existe une face occulte appelée économie.

Cette approche de la nécessité économique à conserver les ressources n'est pas nouvelle, comme on le prétend maintenant, comme si nous étions devant une grande révolution verte. En réalité c'est une préoccupation qui vient d'une conscience environnementale existante déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, ou bien dans l'après-guerre où l'on retrouve la même position quant à la nécessité de la conservation des ressources comme thème économique et politique (Ciriacy - Wantrup, 1963, p 4).

En valorisant les lois naturelles en leur octroyant un contenu économique, comme la photosynthèse en quantifiant sa capacité d'absorption de CO<sub>2</sub>, donnant lieu aux crédits-



carbone, on génère une nouvelle vision de la nature. Parallèlement, la nécessité d'un État orienté vers la transformation de la société à la recherche de la conservation de la nature produit une fusion entre la nature et l'État, ce qui à son tour entraîne un renforcement de celui-ci afin de parvenir à son objectif de conduire les conduites d'une autre manière, c'est-à-dire à gouverner la société d'une manière nouvelle, en recourant en outre à l'utilisation de toute la technologie dont on dispose aujourd'hui dans le monde.

Or, cette nécessité de conserver les ressources a fait que la problématique environnementale acquière une dimension internationale en devenant une préoccupation pour tous les pays du monde, sans renoncer à la défense de leurs intérêts nationaux. Une série de mesures adoptées pour la conservation de l'environnement fait partie des diverses stratégies déployées par les États pour se maintenir et se conserver. On observe ce qui précède avec une plus grande clarté dans la Convention cadre sur le changement climatique qui impose une série d'actions à développer par les parties de la Convention visant justement à modifier certains comportements de la société pour éviter de mettre en péril la stabilité des pays.

D'où la nécessité de reposer les sujets de sécurité, dont la préoccupation internationale s'est déplacé maintenant aussi au niveau interne devant les risques qui dérivent de la lutte pour l'accès aux ressources naturelles non seulement pour l'ordre mondial mais aussi à l'intérieur des États. C'est ainsi qu'apparaît le concept de sécurité environnementale qui est une des variantes de ce qui a été nommé en Amérique latine doctrine de sécurité nationale.

Celle-ci a été mal interprétée en la considérant comme une façon militaire d'exercer le pouvoir, quand il s'agit en réalité d'une théorie politique qui a permis ou a obligé le continent latino-américain à être plus proche de l'Occident, en négligeant ses valeurs et sa culture politique, c'est-à-dire en créant une nouvelle forme de gouvernementalité, en accord avec la manière de se gouverner en Occident.

Ce qui est intéressant est qu'elle incorpore la géopolitique comme une façon de conseiller le gouvernant, ce qui dans le fond est l'analyse de l'exercice du pouvoir en accord avec le territoire et ses ressources. En plus d'incorporer les éléments qui constituent le pouvoir, qui doit en outre être maintenu, tout en cherchant à contrôler tous ceux qui s'opposent aux objectifs fixés par les dirigeants.

Cette théorie est constitutionnalisée en même temps que l'environnement et la défense des ressources naturelles sont incorporés comme valeur constitutionnelle. Grâce à ceci, la défense de ces ressources et du milieu se fait au nom de la défense de la constitution. Ainsi devient réalité l'idée de Friedrich de faire que la raison d'État soit constitutionnalisée, pour que ce soit une raison d'État constitutionnelle, ce qui à son tour suppose que la défense de l'État est menée à bien au nom des valeurs constitutionnelles. Par conséquent les mesures prises seront toujours légales, ce pourquoi toute transgression d'une valeur ou d'un droit acquiert pleine légitimité, parce qu'elle est faite au nom de la défense de l'ordre établi.

Le droit vient alors jouer un rôle prépondérant dans ce nouveau cadre de la raison d'État car en constitutionnalisant l'environnement, entre autres valeurs, la norme devient en même temps fin et moyen. C'est une fin dans la mesure où on cherche que la loi sauve l'environnement, en donnant toujours un référent légal à toute problématique environnementale ; un moyen dans la mesure où on cherche à l'utiliser pour obtenir des changements de conduite dans la société qui permettent de rationaliser l'utilisation de ressources naturelles dans le but de la rendre durable, mais aussi pour pouvoir utiliser les instruments économiques. Là, droit et économie sont unis en cherchant à gouverner la société à travers une vision et une approche des ressources naturelles et de la nature.

L'existence d'une nouvelle façon de voir la nature, qu'elle soit objet de recherches, a modifié l'approche de celle-ci ou de son milieu et la manière dont l'humanité veut en tirer profit et la comprendre. Ceci conduit d'une part à l'économisation de la nature, mais d'une autre à la naturalisation de la société, c'est-à-dire à perdre l'humanité de l'homme en cherchant à l'immerger dans la nature ce qui conduit à des positions antimodernes à partir desquelles on pourrait se demander selon la philosophie politique comment cela contribue à la résurgence de pensées qui nient la défense de la liberté, parce que celle-ci doit négliger l'humanité pour sauver la nature.

Comment faire que l'homme, tandis qu'il conserve une vision humaniste, puisse se détacher de la nature sans affecter l'équilibre nécessaire à sa conservation ? Quel serait le modèle économique différent du capitalisme accumulateur et individualiste qui pourrait parvenir au bien-être de la société, sans détruire son environnement ? Ou bien peut-être ne serait-ce qu'une utopie supplémentaire de la société ?

Ce n'est pas le développement d'une technologie capable de tirer profit de la nature qui réussira à libérer l'homme de la nature. Si ce développement détruit, ce n'est pas l'équilibre avec la nature, mais l'équilibre de l'homme lui-même. Ceci veut dire qu'au nom du bénéfice économique on justifie la destruction de la nature et que c'est cette critique qui doit orienter une nouvelle façon de conserver l'environnement et la nature, sans que cela signifie un retour à elle ; il s'agit que l'homme soit encore humain, c'est-à-dire, différent de la nature.

Le processus de construction et de renforcement de l'État, la complexité croissante des relations sociales et le processus d'occupation du territoire, ainsi que la nécessité de développement pourraient avoir contribué à une transformation de la biosphère. Pour certains celle-ci elle est dramatique, pour d'autres elle est exagérée, mais il existe toujours une position sur le sujet environnemental.

Il y a une idée communément admise selon laquelle les États se sont repliés de la sphère sociale, politique et économique en laissant la société libre des interférences du pouvoir. Rien de plus éloigné de la réalité et, surtout, une vision réduite de l'économique.

Le fait de penser que l'État ne gouverne plus maintenant la société ignore toutes les techniques de contrôle de cette dernière à travers divers mécanismes. Avoir laissé que le marché gouverne la société et le politique ne signifie pas que l'État n'intervienne pas dans le contrôle de la population. Il le fait de manière plus subtile, parce que l'objectif vise à modifier les conduites de comportement, qui vont depuis les habitudes quotidiennes jusqu'aux façons de se mettre en relation dans la société et le mode même de production.

Certains textes montrent comment l'État s'occupe de contrôler le social comme étant une nécessité de maintenir le marché éloigné d'interférences non économiques, parmi lesquelles l'environnement et la nature. Ce sujet a été développé par certains auteurs qui montrent en quoi il est actuellement nécessaire et complexe de gouverner les sociétés et de parvenir à leur contrôle, surtout quand l'État s'est retiré de divers domaines d'action et que les idées d'entrepreneuriat, de client, entre autres, ont acquis tant d'importance. (Miller et Rose, 2008, p. 1). D'autres auteurs considèrent que malgré les diverses positions sur la manière de gouverner les sociétés aujourd'hui, on trouve des programmes qui utilisent des techniques particulières cherchant diverses fins. Les sociétés cherchent à se gouverner au

moyen de divers mécanismes comme les associations commerciales, les églises, la charité, les organisations non gouvernementales, entre autres (Dean, 2007, p. 7).

Cette considération conduit à une autre approche selon laquelle les grandes transformations sociales, économiques et politiques dont souffre l'humanité ne sont pas étrangères au sujet environnemental, dans la mesure où la peur de la destruction de la planète ou de la diminution du bien-être dérivé de l'utilisation des ressources ou services qui en dérivent contribue à l'utiliser comme justification d'un nouvel instrument pour diriger les sociétés.

Or, faire référence à la gouvernementalité et à la raison d'État, c'est poser le sujet de l'art de gouverner. En effet, celui-ci se réfère au fait que gouverner suppose de l'imagination, de la créativité, de l'habileté et le développement de techniques et d'outils qui à leur tour conduisent à réfléchir à la nécessité de générer de nouvelles façons de penser l'exercice du pouvoir (Dean, 2006, p. 18).

La nécessité de protéger l'environnement, de combattre le changement climatique, ainsi que de gouverner des sociétés complexes, requiert l'apprentissage de nouvelles formes de comportement, en résumé, de nouvelles façons de gouverner en cherchant la protection de la nature, ce qui à son tour, conduit au renforcement de l'État, ou bien en vue des objectifs nationaux fixés en termes de recherche de ressources ou à cause des dangers dérivés de la problématique environnementale. Ceci étant entendu qu'il est nécessaire de dévoiler les dispositifs de sécurité, comme l'a indiqué Obama en 2015, cité par *Le Figaro*, « le changement climatique augmente les risques d'instabilité et de conflits. Aucune nation n'est épargnée ». (*Le Figaro*, 15 octobre 2015, p. 11).

Dans une société qui souffre de transformations dans toute ses dimensions, provoquées par le développement technologique, les processus de globalisation, la grande révolution informatique, et enfin une nouvelle façon de se mettre en relation avec elle-même et avec son environnement, le développement de nouveaux dispositifs et de mécanismes devient nécessaire pour la gouverner, parmi lesquels on trouverait la nature, raison pourquoi notre perception de celle-ci a également changé notre vision et la façon de nous l'approprier.

Les mesures adoptées pour la conservation de l'environnement font partie des diverses stratégies déployées par les États actuels pour se maintenir et se conserver ; ou, autrement

dit, l'environnement et la nouvelle vision de la nature ont donné lieu à un nouvel art de gouverner qui permet la conservation de l'État. C'est ainsi qu'au mois d'octobre 2015, avant la conférence de la COP21, les ministres de la Défense des pays développés se sont réunis à Paris pour aborder le sujet du changement climatique.

L'effet du changement climatique est d'une telle envergure que l'on en est arrivé à envisager que la sécheresse qui a affecté la Syrie en 2006 et en 2011 a conduit des millions de personnes à abandonner la campagne pour aller dans les villes, ce qui a contribué à la déstabilisation du pays, se transformant un facteur supplémentaire conduisant à la guerre ayant lieu là-bas. La même chose s'est produite avec la sécheresse du Tchad qui a appauvri la population et facilité le recrutement par Boko Haram au Nigéria (*Le Figaro*, 15 octobre 2015, p. 11).

Ainsi la sécuritisation de l'environnement devient-elle nécessaire pour éviter que les conflits dérivés de la rareté des ressources naturelles ou de leur altération mettent en péril le modèle politique, social et économique que l'on prétend maintenir. C'est pourquoi l'on recourt à des instruments juridiques internationaux ou même à la constitutionnalisation de l'environnement comme intérêt national.

C'est la critique de la philosophie classique qui prétend juger un ordre politique au nom de la nature, c'est-à-dire que c'est à partir d'une conception des conditions naturelles que l'on cherche à expliquer la société et la politique. Quelque chose qui d'une certaine manière est actuellement tenté par certains courants de pensée qui prétendent voir dans la nature l'ordre parfait et idéal qui doit servir de reflet immédiat pour la société, laquelle trouvera seulement son salut si elle suit ces lois naturelles.

Finalement, « la généalogie ouvre de nouveaux espaces pour la transformation personnelle et sociale, précisément parce qu'elle rompt avec les idées et les institutions enracinées ; nous avons toute la liberté pour imaginer d'autres possibilités » (Bevir. 2008, p 272).

On peut démontrer comment l'approche initiale sur la nature et l'environnement transformés en nouvel outil de gouvernement permet de soutenir le renforcement de l'État, en plus de montrer que la coïncidence qui a existé dans deux périodes de l'histoire durant lesquelles la société a découvert ou redécouvert la nature a engendré une nouvelle façon

d'atteindre cet objectif. Aujourd'hui, c'est le changement climatique qui est devenu une des justifications de la transformation de la société et du renforcement de l'État. Ceci signifierait qu'autant l'environnement que la nature peuvent bénéficier d'une lecture différente de celle communément admise, maintenant que l'être humain n'est plus vu comme extérieur à son milieu naturel, mais relié à ce monde naturel et artificiel que forme la biosphère.

À partir d'une façon différente de traiter les sujets en rapport avec la nature, l'environnement et sa relation avec une certaine forme de gouvernement des hommes, on pourrait revoir la théorie de la raison d'État à la lumière des nouvelles préoccupations et des problématiques environnementales. C'est-à-dire qu'il est nécessaire d'ouvrir la réflexion sur les formes actuelles de gouverner l'État et la société, et se demander jusqu'où la soi-disant disparition de celui-ci est-elle une réalité. Les tensions présentes dans les sociétés actuelles, qu'elles soient développées ou en voie de développement, tels que la marginalité, la pauvreté, le racisme, l'exclusion, en somme les nouveaux problèmes non existants auparavant ou ni même aperçus depuis le politique, arrivent parallèlement à une tendance vers une plus grande contemplation passive de la nature, une préoccupation pour les animaux, une lutte contre le changement climatique, que ce soit dans ses mécanismes de mitigation ou d'adaptation, une plus grande conscience écologique ; cela uni à un développement technologique aux proportions et dimensions inconnues, tout cela se combine également avec de nouvelles formes de contrôle et de domination de la société. C'est-à-dire que le croisement de ces nouvelles problématiques de sociétés chaque fois plus complexes peut aussi engendrer de nouvelles formes de gouvernement des hommes, conduisant, en matière environnementale, à donner une plus grande importance à la suprématie de la terre sur la population (Biehl – Staudenmaier. 2011, p. 11), ce qui peut conduire à des déviations dangereuses dans l'exercice du pouvoir. Ceci a amené à des explications de l'holocauste comme étant une forme écologique de recherche de l'espace vital, raison pour laquelle « *in Hitler's world, the law of the jungle was the only law* », comme le montre un ouvrage récemment publié en Grande-Bretagne (Snyder T., 2015, p. 1).

Il faudrait alors se demander comment ce nouvel art de gouverner qui prend la nature et l'environnement comme instruments de modification des conduites, c'est-à-dire de direction des comportements, peut conduire à l'exercice non démocratique du pouvoir, s'appuyant plus sur l'idée de sécurité que sur celle de liberté. C'est-à-dire que la direction irrationnelle de la société peut écarter ce qui est humain dans la nature, où l'humanité de l'homme se voit réduite aux lois naturelles qui se convertissent en une nécessité impérieuse pour la conservation de l'État. C'est un débat sur ce dilemme que, modestement, nous aspirons à ouvrir avec ce travail.